

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 avril s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe Baguet, Maire. Etaient présents en début de séance : M. M^{mes} Laurence Dufiet, Laurent Bach, Maurice Decat, Caroline Bordat, Michèle Dabel, Mme Virginie Decat, Serge Marson, Anne-Elisabeth Bourguignon et Victor Lopes.

Absent Excusé : néant

Absent : Harold Maximo, Serge Flament, Sylvie Adella, Delphine Grolleau et Marie Greco
Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Anne-Elisabeth Bourguignon.

1/ Approbation des comptes-rendus des 5 et 14 décembre 2017 , 23 janvier et 13 mars 2018

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes-rendus des réunions des 5 et 14 décembre 2017 et 23 janvier et 13 mars 2018.

2/ Création de postes pour avancement de carrière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité la création des postes détaillés ci-dessous avec effet au 01 avril 2018:

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des maternelles

La création de ces postes est nécessaire afin de répondre favorablement aux avancements de carrières des agents.

3/ Vote du compte administratif M49 – 2017

M. Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Laurence Dufiet, Adjoint au Maire, délibèrent sur le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Recettes	96 376.92 €
	Dépenses	108 633.86 €
	Résultat exercice	12 256.94 €
Section d'investissement	Recettes	85 617.29 €
	Dépenses	92 625.45 €
	Résultat exercice	- 7 008.16 €
Report 2014	Fonctionnement	53 080.91 €
	Investissement	- 108 203.96 €
Résultat de clôture	Fonctionnement	65 337.85 €

	Investissement	- 115 212.12 €
--	----------------	----------------

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au rapport à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4/ Vote du compte de gestion M49 - 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Christophe Baguet,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5/ Vote du compte administratif M14 – 2017

M. Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Laurence Dufiet, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement	Recettes	947 711.47 €
	Dépenses	800 822.02 €
	Résultat exercice	146 889.45 €
Section d'investissement	Recettes	220 343.38 €
	Dépenses	239 945.93 €

	Résultat exercice	- 19 602.55 €
Report 2015	Fonctionnement	194 690.08 €
	Investissement	- 6 811.35 €
Résultat de clôture	Fonctionnement	341 579.53 €
	Investissement	- 26 413.90 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au rapport à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6/ Vote du compte de gestion M14 - 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Christophe Baguet,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du conseil municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7/ Vote des trois taxes directes locales

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition de 2017 pour les trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation 11.00 %
- Taxe foncière (bâti) 19.71 %
- Taxe foncière (non bâti) 45.00 %

8/ Intégration des comptes du budget M49 « Eau et Assainissement dans le budget de la commune M14 et transfert des excédents à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal portant dissolution du budget eau et assainissement de la commune de Saint Sauveur sur Ecole en date du 23 janvier 2018 ;

CONSIDERANT le vote du compte administratif 2017 du budget assainissement de la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole ;

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe de l'assainissement collectif communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie ;

CONSIDERANT que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et de la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole ;

CONSIDERANT les résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe assainissement collectif de collecte des eaux usées définis comme suit :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du budget annexe M49 « eau et assainissement » dans le budget principal M14 de la commune ;

APPROUVE le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe M49 à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau comme définit ci-dessous ;

- Résultat d'exploitation : + 65 337,85 euros
- Résultat d'investissement : - 115 212,12 euros

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits au budget primitif 2018 de la commune.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9/ Budget Primitif 2018 – M 14

Après avoir entendu le projet de Budget Primitif 2018 – M 14 présenté par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 – M 14 présenté par Monsieur le Maire :

Par chapitre en section de fonctionnement qui s'équilibre à	1 673 203,48 €
Par chapitre en section d'investissement qui s'équilibre à	930 626,02 €

10 / Affaires diverses

Anne-Elisabeth Bourguignon informe l'assemblée que les artistes du PNR (les ébréchées) organise une randonnée le 29 avril prochain.

M. Le Maire, informe le Conseil municipal qu'il a organisé une réunion de présentation du projet d'aménagement de l'école primaire. Etaient conviés, les parents d'élèves élus et les institutrices qui ont fortement apprécié ce qui a été présenté.
L'avant-projet définitif sera remis en mairie avant la fin du mois d'avril et le permis de construire pourra donc être déposé courant mai.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 35.